



Rapport n° 5	GROUPEMENT ADMINISTRATION FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 20 juin 2019		Chapitre : Article :

ATTRIBUTION DES MARCHÉS D'ACHATS DE VÉHICULES

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 22 mai 2019 pour attribuer 3 lots du marché d'achats de véhicules.

Après analyse des offres, les lots ont été attribués comme suit :

- Lot 1 : véhicule risques technologiques attribué à la carrosserie Saint-Aubert pour un montant de 143 012,76 € TTC.
- Lot 2 : véhicules tous usages attribué à la société Renault SODAL pour un montant unitaire par véhicule acheté de 35 090,58 € TTC.
- Lot 3 : Véhicules atelier attribué à la société Renault SODAL pour un montant unitaire par véhicule acheté de 30 128,58 € TTC.

Il convient d'autoriser le Président à signer les marchés correspondant.

Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 22 mai 2019,

Vu le rapport n°5;

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

- Prend acte de l'attribution par la CAO des lots du marché véhicules comme suit :
 - o Lot 1 : véhicule risques technologiques attribué à la carrosserie Saint-Aubert pour un montant de 143 012,76 € TTC.
 - o Lot 2 : véhicules tous usages attribué à la société Renault SODAL pour un montant unitaire par véhicule acheté de 35 090,58 € TTC.
 - o Lot 3 : Véhicules atelier attribué à la société Renault SODAL pour un montant unitaire par véhicule acheté de 30 128,58 € TTC.
- Autorise le Président du Conseil d'administration à signer les marchés correspondant.

**Le Président
du Conseil d'administration,**

Pierre-Jean VERZELEN



Délibération n°5	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 20 juin 2019		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 12
Votants : 13

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL N° 90
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 20 juin 2019 à 14 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 4 juin 2019, s'est réuni dans la salle de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Pierre-Jean VERZELEN.

Étaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Pierre-Jean VERZELEN, ~~Nicolas FRICOTEAUX~~, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERLOT, Mme Jocelyne DOGNA, ~~MM. François RAMPELBERG~~, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, ~~Christian CROHEM~~, ~~Alain CREMONT~~, ~~Jean-Luc EGRET~~, ~~Marcel LALONDE~~, ~~Denis DUMAY~~, ~~Mme Monique BRY~~,

II - Membre de droit

Monsieur Abdelmajid TKOUB représentant Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Christian BOULARD, Directeur départemental adjoint
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers
~~M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers~~
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
M. le Capitaine Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers
~~M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~
~~M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne~~

Excusé(s) : MM. Nicolas FRICOTEAUX, Alain CREMONT, Jean-Luc EGRET, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Jean LEFEVRE, Jean-Paul ROSELEUX.

Mandats de : M. Nicolas FRICOTEAUX

Assistaient à la séance : Mme DUGUE représentant Madame le Payeur départemental, Lieutenant-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Mme Alexandra GRELLE, de la direction départementale.

ATTRIBUTION DES MARCHÉS D'ACHATS DE VÉHICULES

Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 22 mai 2019,

Vu le rapport n°5;

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

- Prend acte de l'attribution par la CAO des lots du marché véhicules comme suit :
 - o Lot 1 : véhicule risques technologiques attribué à la carrosserie Saint-Aubert pour un montant de 143 012,76 € TTC.
 - o Lot 2 : véhicules tous usages attribué à la société Renault SODAL pour un montant unitaire par véhicule acheté de 35 090,58 € TTC.
 - o Lot 3 : Véhicules atelier attribué à la société Renault SODAL pour un montant unitaire par véhicule acheté de 30 128,58 € TTC.

Autorise le Président du Conseil d'administration à signer les marchés correspondant.

**Le Président
du Conseil d'administration,**

Pierre-Jean VERZELEN

